

Informations relatives à la durabilité pour abrdn SICAV I - Indian Equity Fund

Ce document vous fournit un résumé des informations relatives à la durabilité disponibles sur notre site Web concernant ce produit financier. Il est préparé conformément à l'article 10 du règlement sur la publication d'informations relatives à la durabilité dans le secteur financier (UE) 2019/2088. Les informations divulguées sont requises par la loi pour vous aider à comprendre les caractéristiques et/ou objectifs de durabilité et les risques de ce produit financier.

Date de publication: 2025-05-07

Identifiant d'entité juridique 5493007UVTAIT743FV49

Résumé

Last updated: 2025-05-07 | Version

Le Fonds est soumis à l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur financier (« Règlement SFDR ») et fait donc la promotion de critères environnementaux ou sociaux, mais son objectif d'investissement n'est pas durable.

Conformément aux critères du SFDR en matière d'investissement durable (contribution positive de l'activité économique, pas de préjudices importants causés par l'investissement et bonne gouvernance de l'entreprise bénéficiaire de l'investissement), abrdn a développé une approche pour identifier les investissements durables, dont la méthodologie est détaillée dans les questions/réponses ci-dessous. Le Fonds a un minimum attendu de 10 % en investissements durables.

Le Fonds n'a pas fixé de proportion minimale d'investissement dans des activités économiques alignées sur la taxonomie, y compris des activités liées au gaz fossile ou à l'énergie nucléaire alignées sur la taxonomie.

Le Fonds vise à combiner croissance et revenu en investissant dans des entreprises en Inde, qui adhèrent à l'approche d'investissement « Indian Promoting ESG Equity Investment Approach » d'abrdn. Le Fonds vise à surperformer l'indice MSCI India (USD) avant frais.

Le Fonds investit au moins 70 % de ses actifs dans des actions et des titres de participation d'entreprises constituées ou domiciliées en Inde, ou dont une part significative de leurs activités s'effectuent dans ce pays et/ou étant exposées à celui-ci. Toutes les actions et tous les titres de participation suivront l'approche d'investissement « Indian Equity Promoting ESG Equity Investment » d'abrdn.

Ce Fonds utilise un indice de référence financier à des fins de construction de portefeuille. Celui-ci n'intègre toutefois aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Cet indice de référence financier sert de comparateur de la performance du Fonds et de comparaison des engagements contraignants du Fonds.

Le Fonds comporte des entreprises de haute qualité qui ont été identifiées au moyen du processus de recherche bottom-up d'actions qui tient compte des opportunités et de risques sur le plan environnemental, social et de gouvernance (ESG).

L'analyse ESG est un élément clé de notre processus de recherche global sur les actions et repose sur trois principes fondamentaux :

- Un engagement éclairé et constructif contribue à la création de meilleures entreprises, ce qui accroît la valeur des investissements de nos clients.
- Les facteurs ESG sont financièrement importants et ont un impact sur les performances de l'entreprise.
- La prise en considération des risques et des opportunités liés aux facteurs ESG, ainsi que d'autres mesures financières nous permettent de prendre de meilleures décisions d'investissement.

Le Fonds utilise notre propre cadre de recherche pour analyser les fondements de chaque entreprise afin de garantir un contexte approprié pour nos investissements. Cela inclut la durabilité de son modèle économique, l'attractivité de son secteur, ses résultats financiers et la pérennité de son avantage concurrentiel.

Dans le cadre du processus d'investissement, chaque entreprise dans laquelle abrdn investit se voit attribuer, via une évaluation qualitative, une note de qualité globale propriétaire. La note de qualité ESG en est une composante clé, qui permet aux gérants de portefeuille d'exclure les entreprises présentant des risques importants en matière d'ESG et d'orienter positivement le portefeuille vers des opportunités ESG, tout en construisant des portefeuilles bien diversifiés, ajustés du risque. Pour compléter la recherche bottom-up, les gérants de portefeuille recourent également au score interne ESG propriétaire d'abrdn, qui est principalement une évaluation quantitative, afin d'identifier et d'exclure les entreprises exposées aux risques ESG les plus élevés.

Pour compléter cela, nous utilisons également nos activités de gestion active et d'engagement.

Le Fonds est également soumis aux engagements contraignants suivants :

- une intensité carbone inférieure à celle de l'indice de référence



- un objectif de notation ESG supérieure ou égale à l'indice de référence
- encourage une bonne gouvernance, y compris sur les facteurs sociaux.

Des exclusions binaires sont également appliquées afin d'exclure les domaines d'investissement spécifiques relatifs au Pacte mondial des Nations unies, aux armes controversées, à la fabrication de produits du tabac et au charbon en tant que source d'énergie thermique. Ces critères de sélection sont appliqués de façon contraignante et continue.

La due diligence pour chaque actif détenu est détaillée dans le document d'approche d'investissement du Fonds, publié sur www.abrdn.com, sous « Fund Centre ».

Le filtrage ESG du Fonds et les engagements contraignants déterminent si les caractéristiques environnementales et sociales sont respectées et font partie de la construction globale du portefeuille. En outre, abrdn considère les PIN (principales incidences négatives) dans son processus d'investissement pour le Fonds, qui est détaillé dans les questions/réponses ci-dessous.

Le suivi des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont effectuées en interne par les gérants de fonds, par le biais d'une surveillance systématique, et indépendamment par le biais des équipes ESG Governance d'abrdn.

abrdn a sélectionné plusieurs sources de données internes et externes servant l'objectif visé d'atteindre des caractéristiques environnementales et sociales. Dans le cadre du processus d'intégration ou d'examen, nous avons plusieurs contrôles en place qui testent la qualité, incluant sans s'y limiter, la couverture, les vérifications de validité et la cohérence. Pour toutes les sources de données, la disponibilité et la qualité des données divulguées par les entreprises varient. Les petites entreprises et les régions émergentes sont généralement associées à des enjeux plus difficiles, bien qu'une amélioration ait été constatée au fil du temps.

Pour de plus amples informations sur les politiques de Gérance et d'Engagement, veuillez consulter le rapport de gérance d'abrdn sur www.abrdn.com, sous Investissement durable, dans la section Gouvernance et propriété active.

Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales en cherchant à investir dans des émetteurs qui :

- évitent un préjudice grave, durable ou irrémédiable ; et
- gèrent de manière appropriée les effets néfastes sur l'environnement et la société ; et
- maintiennent un niveau de vie décent pour leurs parties prenantes.

Le Fonds vise à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales de manière globale. Ce faisant, nous ne prenons pas en compte toutes les caractéristiques pour tous les investissements, mais nous nous concentrons plutôt sur les caractéristiques les plus pertinentes pour chaque investissement en fonction de la nature des activités, des domaines d'activité et des produits et services. Cependant, à l'aide de notre cadre de recherche exclusif, nous visons à promouvoir les caractéristiques ci-dessous au sein de ce Fonds, mais un ensemble plus large de caractéristiques peut également être promu sur une base individuelle :

Environnement : réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre, augmenter l'usage/la production d'énergie renouvelable, réduire les impacts sur la biodiversité et l'environnement.

Social : promouvoir de bonnes pratiques et de bonnes relations de travail, améliorer la santé et la sécurité des employés, soutenir la diversité de la main-d'œuvre et entretenir des relations saines avec les collectivités.

Ce Fonds utilise un indice de référence financier à des fins de construction de portefeuille. Celui-ci n'intègre toutefois aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Cet indice de référence financier sert de comparateur de la performance du Fonds et de comparaison des engagements contraignants du Fonds.

Stratégie d'investissement

Le Fonds comporte des entreprises de haute qualité qui ont été identifiées au moyen du processus de recherche bottom-up d'actions qui tient compte des opportunités et de risques sur le plan environnemental, social et de gouvernance (ESG).

L'analyse ESG est un élément clé de notre processus de recherche global sur les actions et repose sur trois principes fondamentaux :

- Un engagement éclairé et constructif contribue à la création de meilleures entreprises, ce qui accroît la valeur des investissements de nos clients.
- Les facteurs ESG sont financièrement importants et ont un impact sur les performances de l'entreprise.



- La prise en considération des risques et des opportunités liés aux facteurs ESG, ainsi que d'autres mesures financières nous permettent de prendre de meilleures décisions d'investissement.

Nous utilisons notre propre cadre de recherche pour analyser les fondements de chaque entreprise afin de garantir un contexte approprié pour nos investissements. Cela inclut la durabilité de son modèle économique, l'attractivité de son secteur, ses résultats financiers et la pérennité de son avantage concurrentiel.

Nous prenons également en considération la qualité de son équipe de direction et analysons les opportunités et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ayant un impact sur l'entreprise et évaluons la manière dont ils sont gérés. Nous attribuons un score exclusif pour valoriser les attributs de qualité de chaque entreprise, l'un d'entre eux étant la note de qualité ESG. Cela permet aux gérants de portefeuilles d'exclure les entreprises présentant des risques importants en matière d'ESG et d'orienter positivement le portefeuille vers des opportunités ESG, ainsi que de construire des portefeuilles bien diversifiés et ajustés au risque.

Notre score ESG interne exclusif, développé par notre équipe centrale d'investissement ESG en collaboration avec l'équipe d'investissement quantitatif, est utilisé pour identifier les entreprises présentant des risques ESG potentiellement élevés ou mal gérés. Le score est calculé en combinant un ensemble d'entrées de données dans un cadre exclusif dans lequel différents facteurs ESG sont pondérés en fonction de leur importance pour chaque secteur. Cela nous permet de voir le classement des entreprises dans un contexte global.

Le score ESG interne d'abrdn était conçu de manière à pouvoir être décomposé en thèmes et catégories spécifiques. Le score ESG se compose de deux scores : le score opérationnel et le score de gouvernance. Cela permet d'avoir un aperçu rapide du positionnement relatif d'une entreprise sur sa gestion des questions ESG à un niveau granulaire.

- Le score de gouvernance évalue la structure de gouvernance de l'entreprise ainsi que la qualité et le comportement de la direction de l'entreprise et du management exécutif.
- Le score opérationnel évalue la capacité de l'équipe de direction de l'entreprise à mettre en œuvre des stratégies efficaces de réduction et d'atténuation des risques environnementaux et sociaux dans ses activités.

Pour compléter cela, nous utilisons également nos activités de gestion active et d'engagement.

Pour compléter davantage la recherche bottom-up, les gérants de portefeuille recourent également au score interne ESG propriétaire d'abrdn, qui est principalement une évaluation quantitative, afin d'identifier et d'exclure les entreprises exposées aux risques ESG les plus élevés. Enfin des exclusions binaires sont appliquées afin d'exclure les domaines d'investissement spécifiques relatifs au Pacte mondial des Nations unies, aux armes controversées, à la fabrication de produits du tabac et au charbon en tant que source d'énergie thermique.

Dans le cadre de ce Fonds, la société bénéficiaire des investissements doit suivre de bonnes pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les structures de gestion saines, les relations avec les employés, la rémunération du personnel et la conformité fiscale. Cela peut être démontré par le suivi de certains indicateurs PIN, par exemple la corruption, la conformité fiscale et la diversité. abrdh filtre également les investissements qui possèdent des scores de gouvernance faibles en se basant sur les scores ESG internes dans le processus d'investissement. Nos scores de gouvernance évaluent la structure de gouvernance d'une entreprise (y compris les politiques de rémunération) et la qualité et le comportement de son leadership et de sa direction. Un score faible sera généralement attribué en cas de préoccupations liées à des controverses financièrement importantes, à une mauvaise conformité fiscale ou à des problèmes de gouvernance, ou encore à un mauvais traitement des employés ou des actionnaires minoritaires.

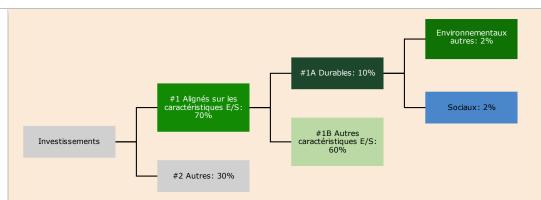
En outre, l'investissement doit être aligné sur les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits humains des Nations unies. Les manquements et violations de ces normes internationales sont signalés par une controverse résultat d'événements et capturés par le processus d'investissement.

Proportion des investissements

Au moins 70 % des actifs du Fonds sont alignés sur les caractéristiques E/S. Les protections environnementales et sociales sont obtenues en appliquant certains critères PIN, le cas échéant, à ces actifs sous-jacents. Le Fonds s'engage à ce qu'au moins 10 % de ces actifs soient des investissements durables.

Le Fonds investit un maximum de 30 % de ses actifs dans la catégorie « Autres », qui comprend les liquidités, les instruments du marché monétaire et les instruments dérivés.





#1 Aligné avec les caractéristiques E/S comprend les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. **#2** Autres comprend les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni qualifiés comme des investissements durables.

La catégorie #1 Aligné avec les caractéristiques E/S couvre :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables avec des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés avec les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne répondent pas aux critères des investissements durables.

Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales

Première ligne

Nos équipes d'investissement ont la responsabilité première de mettre en œuvre la stratégie d'investissement. Nos comités de gouvernance de l'investissement durable soutiennent les bureaux d'investissement en ce qui concerne la mise en œuvre du cadre ainsi que la compréhension de l'environnement réglementaire.

Deuxième ligne

Risque d'investissement

Le département de gestion des risques relatifs aux investissements effectue l'analyse des risques et de leur contribution globale au profil de risque du Fonds. Le code couleur (rouge, orange ou vert) des Fonds ainsi que les mesures prises pour traiter les risques modérés/élevés est communiqué aux conseils d'administration et aux comités pertinents tel que requis, de façon régulière. Le département des risques procède également à un examen annuel du profil de risque du Fonds afin de déterminer l'efficacité des limites actuelles et toute tendance prospective potentielle.

Conformité

La fonction Conformité d'abrdn examine un ensemble de documents juridiques et réglementaires de fonds afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations. La fonction Conformité examine également les communications marketing, incluant les documents spécifiques et non spécifiques aux fonds, afin de s'assurer que les documents marketing et les déclarations relatives à l'ESG soient claires, justes et non trompeuses.

La fonction Conformité EMEA d'abrdn joue un rôle essentiel dans le suivi des limites d'investissement relatives à l'ESG et l'adhésion aux engagements contraignants des fonds dotés de caractéristiques environnementales ou sociales (conformément à l'Article 8 du SFDR) et des fonds dotés d'objectifs d'investissement durable (conformément à l'Article 9 du SFDR). Par l'intermédiaire du groupe de travail Réglementation et normes ESG, la fonction Conformité communique tous les développements et nouvelles exigences en matière de réglementation aux parties prenantes pertinentes de première ligne afin de s'assurer que ces éléments sont pris en compte et intégrés comme il se doit à l'approche d'investissement d'abrdn et reflétés adéquatement dans nos informations importantes. Au sein de ce groupe de travail, les équipes Conformité de toutes les juridictions où abrdn opère sont représentées.

Enfin, une équipe dédiée de surveillance et suivi exécute un programme basé sur le risque pour fournir une assistance à la direction quant à l'efficacité des contrôles visant à assurer la conformité réglementaire. Le résultat de ces examens est communiqué aux conseils des entités concernées et autres forums de gouvernance, notamment le comité risque et capital, le comité d'audit de groupe et la réunion consacrée aux contrôles de l'équipe de direction exécutive. Les activités d'assurance incluent des examens thématiques du risque ou des thèmes règlementaires ainsi que des examens ciblés sur des résultats réglementaires ou clients.

Troisième ligne



La fonction d'audit interne d'abrdn mène des audits internes, notamment de mise en œuvre de la règle de durabilité dans le cadre de son programme d'audit interne.

Méthodologies

Pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, le Fonds applique des critères d'évaluation et de sélection ESG, et met en avant la qualité de la gouvernance, incluant des facteurs sociaux.

Nous utilisons notre propre cadre de recherche pour analyser les fondements de chaque entreprise afin de garantir un contexte approprié pour nos investissements. Cela inclut la durabilité de son modèle économique, l'attractivité de son secteur, ses résultats financiers et la pérennité de son avantage concurrentiel.

Nous prenons également en considération la qualité de son équipe de direction et analysons les opportunités et les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ayant un impact sur l'entreprise et évaluons la manière dont ils sont gérés. Nous attribuons un score exclusif pour valoriser les attributs de qualité de chaque entreprise, l'un d'entre eux étant la note de qualité ESG. Cela permet aux gérants de portefeuilles d'exclure les entreprises présentant des risques importants en matière d'ESG et d'orienter positivement le portefeuille vers des opportunités ESG, ainsi que de construire des portefeuilles bien diversifiés et ajustés au risque.

En outre, notre score ESG interne exclusif, développé par notre équipe centrale d'investissement ESG en collaboration avec l'équipe d'investissement quantitatif, est utilisé pour identifier les entreprises présentant des risques ESG potentiellement élevés ou mal gérés. Le score est calculé en combinant un ensemble d'entrées de données dans un cadre exclusif dans lequel différents facteurs ESG sont pondérés en fonction de leur importance pour chaque secteur. Cela nous permet de voir le classement des entreprises dans un contexte global.

Pour compléter cela, nous utilisons également nos activités de gestion active et d'engagement.

Ce Fonds utilise un indice de référence financier à des fins de construction de portefeuille. Celui-ci n'intègre toutefois aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques. Cet indice de référence financier sert de comparateur de la performance du Fonds et de comparaison des engagements contraignants du Fonds.

Ce Fonds tient compte des PIN (Principal Adverse Impacts, ou principales incidences négatives) pour les facteurs de durabilité.

Prise en compte des principales incidences négatives

Oui, le Fonds s'engage à prendre en compte les PIN suivantes dans son processus d'investissement, ce qui signifie qu'il y a un suivi avant et après la négociation et que chaque investissement est évalué en fonction de ces facteurs afin de déterminer s'il est approprié pour le Fonds.

- PIN 1 : émissions de GES (niveaux 1 et 2)
- PIN 10 : violations des principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC) et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales
- PIN 14 : exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Contrôle des incidences négatives

Avant l'investissement, abrdn applique un certain nombre de normes et de filtrages basés sur l'activité en lien avec les PIN ci-avant, y compris :

- Pacte mondial des Nations Unies : le Fonds utilise des filtrages basés sur des normes et des filtres de controverses pour exclure les entreprises susceptibles de ne pas être conformes aux normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que les entités publiques de pays qui enfreignent les normes.
- Armes controversées : le Fonds exclut les entreprises dont l'activité est liée aux armes controversées (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques, phosphore blanc, fragments non détectables, engins incendiaires, munitions à l'uranium appauvri ou lasers aveuglants).
- Extraction du charbon thermique : le Fonds exclut les sociétés exposées au secteur des combustibles fossiles en fonction du pourcentage des revenus provenant de l'extraction du charbon thermique.

abrdn applique un ensemble d'exclusions de sociétés spécifique au Fonds. Vous trouverez plus de détails à ce sujet ainsi que sur le processus global dans l'approche d'investissement, publiée sur www.abrdn.com sous « Fund Centre ».

Après l'investissement, les indicateurs PIN ci-dessus sont contrôlés de la manière suivante :



o L'intensité en carbone et les émissions de GES de l'entreprise sont contrôlées via nos outils climatiques et notre analyse des risques

o L'univers d'investissement est régulièrement passé au crible afin de trouver des sociétés qui sont susceptibles d'enfreindre les normes internationales décrites dans les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Après l'investissement, nous entreprenons également les activités suivantes en ce qui concerne les PIN supplémentaires :

o En fonction de la disponibilité, de la qualité et de la pertinence des données pour les investissements, des indicateurs PIN supplémentaires seront pris en considération au cas par cas.

o abrdn contrôle les indicateurs PIN via un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG en se fondant sur un score interne exclusif et des données de tiers.

o Les indicateurs de gouvernance sont contrôlés à travers nos scores de gouvernance et notre cadre de risque exclusifs, ce qui comprend la prise en considération des structures de gestion saines et de la rémunération.

Atténuation des incidences négatives

o Les indicateurs PIN non admissibles d'après les critères de pré-investissement définis sont exclus de l'univers d'investissement et ne peuvent pas être détenus par le Fonds.

o Les indicateurs PIN contrôlés après l'investissement qui échouent à un test binaire spécifique ou qui sont considérés comme supérieurs à la normale sont signalés et peuvent être retenus pour l'engagement de la société. Nous utilisons ces incidences négatives comme outil d'engagement, par exemple, si une politique qui pourrait être bénéfique n'est pas encore en place, abrdn peut collaborer avec l'émetteur ou la société pour l'élaborer, ou, lorsque les émissions de carbone sont jugées élevées, abrdn peut participer à la détermination d'un objectif et d'un plan de réduction à long terme.

Sources de données et traitement

Sources de données

Nous avons sélectionné plusieurs sources de données pour étayer nos indicateurs de durabilité, nos calculs d'investissement durable et nos engagements en matière de PIN. Nous utilisons une combinaison d'informations accessibles au public, de fournisseurs de données et de notations tiers, de notations ESG exclusives, de recherches primaires et d'informations obtenues directement via un engagement avec des entreprises.

Les normes techniques de réglementation en vertu du règlement SFDR (règlement européen sur la publication d'informations de durabilité) appellent les acteurs des marchés financiers à s'approvisionner en données sur la durabilité de diverses manières, y compris par des prestataires de recherche, des analyses internes, des études commandées, des informations accessibles au public et des engagements directs avec les entreprises.

Les sources suivantes sont utilisées par abrdn et nos fournisseurs de données tiers pour collecter des données sur l'entreprise et se faire une opinion sur les produits et pratiques de développement durable :

- Divulgation directe de l'entreprise, y compris, mais sans s'y limiter : les rapports sur le développement durable, les rapports annuels, les informations des investisseurs, les documents réglementaires, les sites Web des entreprises et l'engagement direct avec les représentants de l'entreprise.
- Sources d'information indirectes, y compris, mais sans s'y limiter : les données publiées par les agences gouvernementales, l'industrie et les associations commerciales, les rapports et les sites Web des organisations non gouvernementales (ONG), les rapports syndicaux, les médias et les périodiques, et les fournisseurs de données financières.

Lorsque les informations fournies par les entreprises ne sont pas disponibles, nous pouvons également choisir d'exploiter des mesures estimées basées sur des moyennes sectorielles ou fournies par des tiers crédibles. Ces ensembles de données sont construits sur la base de méthodologies propriétaires utilisant les sources de données mentionnées ci-dessus.

Processus d'assurance de la qualité des données

Sources de données tierces

Nous travaillons avec plusieurs fournisseurs de données ESG tiers et utilisons leurs points de données à la fois comme entrées dans des analyses dérivées, tels que les scores internes ESG, ainsi qu'au format brut, par exemple dans le cadre du filtrage. Dans le cadre de notre processus d'intégration, nous veillons à ce que ces fournisseurs disposent d'une assurance qualité appropriée. Sur une base continue, nous avons à la fois des processus de gouvernance et de remise en question qualitatifs, ainsi que des contrôles quantitatifs pour comprendre la qualité des données, les entrées de données et les lacunes, le cas échéant.

Nos fournisseurs tiers révisent régulièrement leurs méthodologies de collecte et d'évaluation des données. Ils disposent également d'un processus interne de remontée pour les cas qui nécessitent une interprétation plus approfondie ou une mise à jour de la méthodologie concernée. Chez abrdn, nous attendons de nos fournisseurs de données tiers qu'ils s'engagent avec nous le cas échéant, en apportant une réponse rapide aux questions et aux préoccupations soulevées concernant l'utilisation quotidienne de leurs données et évaluations dans le cadre de nos processus d'investissement.



Processus d'évaluation qualitative

Dans tous les cas où nous appliquons nos propres idées ou notre jugement, nous suivons un processus rigoureux d'assurance et de surveillance de la qualité.

Limitations des méthodologies et des données

Pour toutes les sources de données, la disponibilité et la qualité des données divulguées par l'entreprise varient, généralement en fonction de la taille de l'entreprise et du domicile régional. Les petites entreprises et les régions émergentes sont généralement associées à des enjeux plus difficiles, bien qu'une amélioration ait été constatée au fil du temps. Dans certaines régions, des réglementations sur la divulgation d'informations sur le développement durable des entreprises entrent en vigueur, ce qui améliore l'information dont nous disposons, bien que cela puisse ne pas couvrir l'ensemble des questions et des données ESG nécessaires pour obtenir une vue complète des produits et pratiques de durabilité d'une entreprise. Pour de nombreuses entreprises, un mélange de sources directes et indirectes, de données estimées et d'informations internes issues de nos recherches et de notre engagement est utilisé pour se faire une opinion. Parmi nos fournisseurs de données tiers, les données estimées sont d'environ 20 à 40 %, selon le point de données particulier.

Dans les cas où un jugement est nécessaire, par exemple dans le cadre d'une notation ESG tierce ou propriétaire, il peut arriver que nous parvenions à une conclusion erronée. Par exemple, une allégation ou une controverse dans les médias peut survenir, soulignant que les mesures correctives prises par une entreprise pour relever un défi ESG identifié ne sont pas aussi avancées que prévu. Dans de tels cas, nous enquêterons sur le problème et prendrons les mesures appropriées dans le cadre de nos Fonds dès que possible. Une fois que le problème immédiat sera résolu, nous examinerons comment nous pouvons améliorer notre approche ou nos méthodologies pour éviter des problèmes similaires à l'avenir.

Les contributions économiques aux objectifs environnementaux et sociaux, qui constituent un élément clé de la définition des investissements durables dans le règlement SFDR, ne sont pas définies dans le règlement SFDR. Par conséquent, il existe différentes interprétations et méthodologies utilisées dans le secteur de l'investissement. Il n'est pas possible de comparer de manière significative le pourcentage d'investissements durables déclarés dans les Fonds entre les acteurs des marchés financiers.

Dans le cadre de nos calculs d'investissement durable, abrdn utilise les six objectifs environnementaux de la taxonomie de l'UE pour déterminer les contributions aux objectifs environnementaux et les 17 objectifs de développement durable afin d'identifier les contributions aux objectifs sociaux. Nous utilisons à la fois des informations quantitatives et qualitatives pour arriver à ces chiffres, qui nécessitent tous deux un certain degré d'interprétation ou de jugement pour savoir si la contribution économique doit être considérée comme « durable » selon la définition du SFDR. Nous nous appuyons sur des fournisseurs de données tiers pour nous forger une première opinion, et toutes les informations internes que nous appliquons suivent un processus de surveillance rigoureux et indépendant, dont la justification de nos conclusions est clairement documentée.

Dans le cadre de nos processus de sélection, nous nous appuyons sur des fournisseurs de données tiers pour identifier les entreprises qui ne répondent pas à nos critères, en fonction des paramètres et de la portée des exclusions que nous définissons pour nos Fonds. Si d'autres sources (p. ex., des ONG ou des médias) nous communiquent des informations qui ne concordent pas avec les résultats de ces présélections, nous enquêtons dans les plus brefs délais pour vérifier si une société est appropriée pour le Fonds. Nos gérants de portefeuilles vérifient également les résultats de la sélection de leurs Fonds et mettent en évidence toute incohérence ou tout résultat inattendu que nous pourrions souhaiter éclaircir auprès de notre fournisseur.

Diligence raisonnable

La due diligence pour chaque actif détenu est détaillée dans le document d'approche d'investissement du Fonds, publié sur www.abrdn.com, sous « Fund Centre ».

Politiques d'engagement

Nous avons la conviction qu'il est de notre devoir d'être des propriétaires dynamiques et engagés des actifs dans lesquels nous investissons. Notre objectif est à la fois d'améliorer et de préserver la valeur des investissements de nos clients en tenant compte d'un large éventail de facteurs qui ont un impact sur le succès à long terme de l'entreprise. Grâce à notre engagement, nous voulons améliorer la résistance financière et la performance des investissements, en partageant notre expérience d'actionnaire dans différentes régions géographiques et sur différentes classes d'actifs. Là où nous estimons avoir besoin de catalyser le changement, nous nous efforcerons de le faire grâce à nos solides capacités de gestion.

En tant qu'investisseur mondial, en mettant l'accent sur la durabilité, nous tirons parti de notre envergure et de notre position sur le marché pour élever les normes dans les entreprises et les secteurs dans lesquels nous investissons et contribuer à promouvoir les bonnes pratiques dans l'ensemble du secteur de la gestion d'actifs. Pour répondre aux besoins de nos clients et de nos principales parties prenantes, nous nous concentrons sur les domaines clés suivants :

- 1. Notre processus d'investissement : Nous intégrons et évaluons les facteurs ESG dans notre processus d'investissement et cherchons à générer les meilleurs résultats à long terme pour nos clients, en fonction de leurs préférences en matière de risque et d'allocation d'actifs.
- 2. Notre activité d'investissement : Nous prenons activement des mesures en tant qu'intendants et cherchons à créer une valeur durable à long terme conforme aux objectifs et à la tolérance au risque de nos clients.
- 3. Notre itinéraire client : Nous définissons clairement nos actions dans l'intérêt de nos clients ; nous appliquons nos principes d'intendance et nos principes ESG et nous établissons des comptes rendus transparents de nos



actions

Notre influence d'entreprise : Nous soutenons activement l'amélioration des politiques, de la réglementation et des normes de l'industrie afin d'offrir un avenir meilleur à nos clients, à l'environnement et à la société.
Notre activité d'entreprise : Nous recueillons des données pour comprendre et gérer les facteurs ESG importants dans nos propres activités afin de nous assurer que notre propre impact contribue à des résultats positifs pour les parties prenantes.

Notre processus d'engagement comporte quatre volets :

- Examen : Dans le cadre de notre due diligence continue et de nos interactions fréquentes dirigées par l'analyste responsable de la surveillance de l'investissement.
- Réponse : Réagir à un événement qui peut avoir une incidence sur un seul placement ou sur une sélection de placements similaires. Cela peut inclure, mais sans s'y limiter, les controverses liées aux médias.
- Amélioration : Nous recherchons des changements qui, à notre avis, augmenteraient la valeur de notre investissement
- Thématique : Résultant de l'accent que nous mettons sur un thème ESG particulier, tel que le changement climatique, la diversité et l'inclusion ou l'esclavage moderne.

Nos réunions régulières d'examen se tiennent normalement avec la direction de la société dans laquelle nous investissons, mais nous communiquons également avec les membres du conseil d'administration (généralement le président ou d'autres administrateurs non exécutifs). De telles réunions nous permettent de mieux comprendre comment le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités et nous donnent l'occasion de communiquer nos points de vue de manière constructive, au besoin.

Nos engagements « Réponse » et « Amélioration » sont des interactions sur mesure avec des intentions de résultats spécifiques et sont définis comme des engagements prioritaires. Ceux-ci mettent également l'accent sur la création de valeur à long terme à partir des investissements que nous effectuons pour le compte de nos clients. La nature des risques ESG est telle qu'ils sont omniprésents, mais qu'ils nécessitent souvent une perspective à long terme pour être pleinement évalués. Nos engagements se feront souvent avec des membres du conseil d'administration, qu'ils soient exécutifs ou non, mais ils comprendront également une évaluation détaillée de l'atténuation des risques spécifiques au moyen d'un engagement avec des experts compétents au sein d'une entreprise, y compris ceux liés au développement durable.

Pour nos engagements « thématiques », nous sélectionnons des investissements qui sont considérés comme ayant un impact significatif sur les thèmes de durabilité identifiés par notre recherche. Ces thèmes peuvent surgir à court terme en raison d'événements particuliers ou peuvent être de nature durable et avoir un impact sur de nombreux secteurs et investissements. Les engagements liés à un thème spécifique sont susceptibles de se dérouler sur plusieurs périodes de planification et sont souvent dirigés par nos experts du Groupe de durabilité des investissements (ISG).

Approche de la remontée

Nous envisageons la remontée au cas par cas et visons à identifier les risques à un stade précoce et à fixer des jalons mesurables avec les sociétés dans lesquelles nous investissons. Nous pouvons choisir de recourir à la remontée dans certains cas où une entreprise ne réagit pas ou, à notre avis, ne réagit pas suffisamment à un problème important.

Nous disposons d'un arbre de décision qui fournit des outils potentiels de remontée dans le cas où, à notre avis, une société dans laquelle nous investissons n'a pas réagi de manière adéquate à un risque important. Chez abrdn, nous nous engageons dans les investissements via des actions de remontée afin de favoriser le changement et d'atteindre les objectifs fixés. Il est essentiel d'adopter une approche de remontée flexible, étant donné que certaines mesures de remontée peuvent être prises simultanément ou dans le cadre d'une due diligence régulière en matière d'investissements.

Veuillez également consulter notre Politique d'engagement publiée sur www.abrdn.com sous « Sustainable Investing ».

Indice de référence désigné

Ce Fonds utilise un indice de référence financier à des fins de construction de portefeuille. Celui-ci n'intègre toutefois aucun critère de durabilité et n'est pas sélectionné dans le but d'atteindre ces caractéristiques.